



**MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE
POUR LE RENOUVELLEMENT DES LICENCES DE CBC/RADIO-CANADA**

**Présenté au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes en
réponse à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-379**

Ottawa, 20 février 2020

SOMMAIRE des demandes et des recommandations de la FCCF

1. Étant donné l'absence d'une quelconque mention des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) dans le mémoire supplémentaire de la Société qui traite de ses auditoires prioritaires et de sa vision, et en l'absence d'une reddition de comptes sur l'évolution des engagements envers les CLOSM à la lumière des données fournies au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) conformément aux conditions de licences qui s'y rattachent, que l'on ordonne à Radio-Canada de préparer et de soumettre au Conseil, au plus tard le 1^{er} mai 2020, un bilan des résultats obtenus dans l'exercice de son mandat vis-à-vis des CLOSM, ainsi que par rapport à ses demandes et ses positions antérieures au sujet des CLOSM.
2. Qu'en plus de brosser le portrait de ce qui a été réalisé, appris et compris concernant la programmation et les services aux CLOSM, que ce rapport inclue les grandes lignes d'un plan d'action spécifique de la Société à l'égard des CLOSM pour les 3 à 5 prochaines années.
3. Que le mémoire supplémentaire de novembre 2019, intitulé *Placer les auditoires au cœur de nos décisions et de nos actions*, soit ensuite amendé pour intégrer le reflet de ce bilan, puis déposé à nouveau devant le Conseil et ses parties prenantes représentant la voix des CLOSM. Qu'à partir d'aujourd'hui, le CRTC somme Radio-Canada d'inclure la dimension « CLOSM » dans tout dépôt futur de documents concernant ses auditoires prioritaires.
4. Qu'en plus des rapports qu'il fournit actuellement au CRTC (CDL 18 a) b) c) d)), que Radio-Canada tienne à jour des données fiables concernant le marché, les questions et les tendances clés au bénéfice de la population canadienne, en particulier celle des CLOSM, et ce, pour toutes les plateformes du titulaire. Ces données devront inclure les renseignements financiers, tels que les dépenses en production, les données de consommation et les procédés technologiques utilisés, tels les algorithmes.
5. Que Radio-Canada soit contrainte de publier ces rapports fondés sur des données probantes sur une base mensuelle et qu'il les rende publiques en format facilement accessible afin que les parties prenantes puissent en faire l'analyse.
6. La liste exhaustive de ces données de même que le format dans lequel elles devront être remises doivent faire l'objet d'un consensus avec les CLOSM et d'une approbation formelle du CRTC.
7. En plus des données demandées ci-haut, nous demandons que le titulaire soit tenu de déposer, selon une fréquence établie, les renseignements suivants :
 - Sur une base mensuelle, les statistiques sur la représentation CLOSM des émissions commandées par CBC/Radio-Canada du côté de la production (avec des individus provenant des CLOSM dans les postes clés de création, comme ceux de producteur, de réalisateur, de scénariste, d'auteur-producteur ou d'interprète principal).
 - Sur une base annuelle, les tableaux suivants :

- i. Nombre d'événements et montants investis par la radio, la télévision et les plateformes numériques de Radio-Canada dans la production et la captation d'événements artistiques et culturels des CLOSM (par région).
 - ii. Temps d'antenne offert par la télévision, la radio et les plateformes numériques de Radio-Canada aux activités artistiques et culturelles des CLOSM (par région).
 - iii. Investissements de Radio-Canada en licences de diffusion dans la production indépendante régionale des CLOSM (par région).
 - iv. Acquisitions réalisées par Radio-Canada auprès de producteurs des CLOSM (par région).
 - v. Nombre et valeur des publicités portant sur des activités culturelles de la francophonie canadienne à la radio, à la télévision et sur les autres plateformes de diffusion de Radio-Canada (par région).
 8. Nous tenons à ce que les mêmes critères de reflet et d'apport des CLOSM soient maintenus pour les activités de diffusion sur les plateformes numériques, sans pour autant être relâchés avec les moyens traditionnels. Les principes qui guident la Société dans ses responsabilités légales et morales envers les CLOSM doivent être intégrés et étendus à l'élément numérique.
 9. La FCCF recommande que les conditions de licence 15 et 16 (Annexe 3 de la décision de radiodiffusion CRTC 2013-263) soient modifiées pour remplacer l'exclusion « à l'extérieur de Montréal » par « à l'extérieur du Québec » pour mieux éclairer la situation qui prévaut au niveau du service de Radio-Canada aux CLOSM.
 10. Que le CRTC mandate le titulaire pour travailler en collaboration étroite avec ses parties prenantes des CLOSM, dans le but d'arriver à l'établissement d'un indicateur ou d'une mesure de rendement qui permettra une évaluation objective de la situation, afin d'accroître de manière significative l'apport et le reflet des CLOSM à l'antenne nationale aux heures de grande écoute et d'en évaluer l'impact. Il va de soi qu'il est ici question de contenus au sujet des CLOSM ou produits par celles-ci dans les régions de l'Atlantique, de l'Ontario, de l'Ouest et du Nord (à l'exclusion du Québec).
 11. La FCCF souhaite préserver l'esprit et la contraignabilité des conditions de licence 15 et 16 dans toute décision qui toucherait aux activités de diffusion élargie de Radio-Canada par ses plateformes numériques.
 12. Que le CRTC demande à Radio-Canada de se doter d'une lentille d'analyse différenciée qui lui permettra de mesurer de façon scientifique l'impact réel de l'exercice optimal de son mandat envers la francophonie canadienne. Que la Société travaille conjointement avec ses parties prenantes au sein de la francophonie canadienne afin de valider et perfectionner l'outil qu'elle présenterait ensuite au Conseil au terme de la première année de licence.
-

1. La Fédération culturelle canadienne-française (FCCF) appuie le renouvellement des licences de CBC/Radio-Canada compte tenu de son rôle essentiel et vital vis-à-vis des communautés de langue officielle en situation minoritaire, dont elle est par ailleurs l'organisme porte-parole pour le secteur des arts et de la culture. La FCCF demande à comparaître lors de l'audience publique débutant le 25 mai 2020.

Un mandat fort depuis plus de 40 ans

2. La Fédération culturelle canadienne-française est la voix politique des arts et de la culture de la francophonie canadienne et acadienne. Depuis plus de quarante ans, elle fait valoir le rôle essentiel de ce secteur en tant que catalyseur du développement et de l'épanouissement des communautés de langue française en situation minoritaire au Canada.
3. La FCCF en tant que partie prenante n'a d'autre choix que de procéder du terrain politique et légal. Son propos découle des balises que lui fournissent les textes de la *Loi sur les langues officielles* (LLO), de la *Loi sur la radiodiffusion* (LR) et du mandat de Radio-Canada. En plus d'obligations en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, la SRC a aussi des obligations en vertu de la LLO actuelle, dans la mesure où elle est une « institution fédérale » au sens de cette loi. Il en résulte des obligations, entre autres en vertu de la Partie IV (communication avec le public), la Partie V (obligations en matière de langue de travail) et la Partie VII (promotion du français et de l'anglais).

DE L'IMPORTANCE VITALE DU SEUL TÉLÉDIFFUSEUR PUBLIC NATIONAL DE LANGUE FRANÇAISE

Radio-Canada : forger d'identité canadienne et francophone

4. Grâce à sa concertation continue avec ses membres en région et représentant les diverses disciplines artistiques, la FCCF tente de contribuer à la réalisation optimale des mandats des institutions fédérales canadiennes des arts et de la culture à l'égard du développement et de l'épanouissement des communautés francophones et acadienne au Canada. C'est dans cette perspective que la FCCF doit s'intéresser de très près à l'exercice du rôle du seul télédiffuseur public de langue française au pays. Son propos ne peut être que de nature politique. Le fait de porter la voix d'une minorité de citoyens d'expression française dans les provinces et territoires du Canada, de la faire résonner et compter dans le cadre d'audiences publiques au sujet du renouvellement de licence du seul télédiffuseur public est une mission de première importance.
5. Le caractère vital du mandat de Radio-Canada à l'égard de nos communautés francophones et acadienne se décante mal dans un contexte d'industries qui doivent faire primer la logique commerciale. Les auditoires de nos communautés linguistiques en situation minoritaire (CLOSM) ne feraient pas de bons scores dans les cotes d'écoute si elles étaient comptabilisées. S'acquitter des responsabilités institutionnelles envers nos communautés nécessite de s'intéresser davantage à une compréhension commune toujours grandissante des besoins et des aspirations de nos auditoires partout au pays et aussi à une mesure plus efficace des impacts de la programmation et autres services offerts par Radio-Canada.

Un mandat à caractère vital pour la francophonie canadienne et acadienne

6. Pour reprendre les termes de son mandat énoncé dans la *Loi sur la radiodiffusion*, la Société « renseigne, éclaire et divertit ». Sa programmation devrait entre autres, tel que stipulé à l'article 3(1) m), « [...] refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, contribuer activement à l'expression culturelle, refléter la situation et les besoins particuliers des minorités de langues officielles, contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales¹ ».
7. Pour nos citoyennes et citoyens francophones, il s'agit bien souvent d'une des seules sources d'information et de divertissement disponibles en français. Radio-Canada joue un rôle vital en matière d'identité et ce rôle lui a été précisément confié par le Parlement comme on le voit à l'article 3 (1) de la politique canadienne de radiodiffusion où il est déclaré que : « [...]
 - b) Le système canadien de radiodiffusion, composé d'éléments public, privés et communautaires, utilise des fréquences qui sont du domaine public et offre, par sa programmation essentiellement en français et en anglais, un service public essentiel pour le maintien et la valorisation de l'identité nationale et de la souveraineté culturelle. »
8. Au-delà de la langue qui nous permet de communiquer, de nous instruire et de créer, c'est l'accès de nos communautés à leur culture qui est prioritaire pour la FCCF, et ce partout où elle se trouve.
9. Langue et culture sont indissociables. On peut citer la jurisprudence à ce sujet, soit le juge en chef Dickson dans *l'arrêt Ford c. Québec* : « [...] Une langue est plus qu'un simple moyen de communication; elle fait partie intégrante de l'identité et de la culture du peuple qui la parle. C'est le moyen par lequel les individus se comprennent eux-mêmes et comprennent le milieu dans lequel ils vivent. [...] Le langage n'est pas seulement un moyen ou un mode d'expression. Il colore le contenu et le sens de l'expression. Comme le dit le préambule de la Charte de la langue française elle-même, c'est aussi pour un peuple un moyen d'exprimer son identité culturelle.² »

ACCROÎTRE LE REFLET DES CLOSM DANS LA PROGRAMMATION DE LANGUE FRANÇAISE SUR TOUTES LES PLATEFORMES

De la constance des propos de la FCCF

10. Sans prétendre faire une revue exhaustive de son positionnement et de ses propos des quatre dernières décennies à l'égard des renouvellements successifs des licences d'exploitation de la Société Radio-Canada auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), il est intéressant de noter que ceux-ci sont demeurés similaires. En vous référant aux interventions de la FCCF en lien avec le renouvellement antérieur des licences de Radio-Canada/CBC ou au sujet de l'avenir de la télévision depuis 2012, vous noterez la constance de l'objectif visé par nos énoncés. Il ne s'agit pas là de la reprise d'une même vieille rengaine, mais d'un enjeu social et démocratique qui demeure présent au fil du temps. Le besoin de renforcer le reflet de nos

¹ *Loi sur la radiodiffusion*, politique canadienne sur la radiodiffusion, 3. (1) m).

² *Arrêt Ford c. Québec*, cité du juge en chef Dickson.

CLOSM à l'antenne nationale aux heures de grande écoute, d'accroître la capacité régionale de générer une information locale de qualité, de même que celui de multiplier et de renforcer les partenariats avec nos producteurs, artisans et travailleurs culturels sur le terrain, gardent encore en 2020 toute leur pertinence.

Vive inquiétude quant à l'absence de mention des CLOSM au mémoire supplémentaire

11. La FCCF est fort inquiète de ne voir aucune mention des CLOSM à l'intérieur du mémoire supplémentaire de Radio-Canada au CRTC³ déposé à la fin de 2019 en vue du renouvellement de ses licences. Un trou béant dans le raisonnement de la Société qui titre sa réflexion *Placer les auditoires au cœur de nos décisions et de nos actions : Vers un cadre réglementaire du 21^e siècle pour le diffuseur public au Canada*. Comme il se doit, il est question de diversité culturelle, de la parité homme-femme, d'une programmation par et pour les autochtones. Comment expliquer l'absence flagrante d'une réflexion à l'égard des CLOSM? Il est impensable que nos auditoires ne soient pas repris parmi la liste des cibles au cœur des actions futures de Radio-Canada. On n'a qu'à replonger dans la documentation du renouvellement des licences de la Société en 2013 ou dans les audiences de 2012 pour constater l'importance accordée par le Conseil, dans ses décisions, aux services pour nos communautés⁴. Comment expliquer que la Société n'ait pas choisi de relever l'importance de son travail continu et de son mandat particulièrement vital à l'égard des CLOSM dans les pages de son mémoire supplémentaire? Que comprendre d'une telle omission? Impossible que la Société pense que c'est réglé et que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.
12. Nous savons mieux que quiconque, en tant que minorités, que nos acquis apparents ne sont jamais des acquis permanents, que vigilance et bienveillance sont de mise. Des pistes de solutions et d'amélioration sont soulevées dans le présent mémoire pour renseigner et éclairer le Conseil et Radio-Canada sur le besoin de conserver le service aux CLOSM dans la mire, d'en faire un point central de la réflexion et du design des actions de la Société dans les limites de son riche mandat. Le renouvellement des licences servant justement à débattre des priorités les plus importantes du diffuseur, il est impératif et nous exhortons le CRTC à faire en sorte que les CLOSM soient ramenées à l'avant-scène de la vision du seul télédiffuseur national public de langue française.
13. **Étant donné l'absence d'une quelconque mention des CLOSM dans le mémoire supplémentaire de la Société qui traite de ses auditoires prioritaires et de sa vision, et en l'absence d'une reddition de compte sur l'évolution des engagements envers les CLOSM à la lumière des données fournies au CRTC conformément aux conditions de licences qui s'y rattachent, nous réclamons que l'on ordonne à Radio-Canada de préparer et de soumettre au CRTC, au plus tard le 1^{er} mai 2020, un bilan des résultats obtenus dans l'exercice de son mandat vis-à-vis des CLOSM, ainsi que par rapport à ses demandes et ses positions antérieures au sujet des CLOSM.**

³ Mémoire supplémentaire de Radio-Canada au CRTC, *Placer les auditoires au cœur de nos décisions et de nos actions : Vers un cadre réglementaire du 21^e siècle pour le diffuseur public du Canada*, novembre 2019.

⁴ <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2013/2013-263.htm>

14. Pour ce qui est des données brutes fournies sur le nombre d'heures comptabilisées pour remplir ses conditions de licence, nous avons besoin de plus amples informations pour répondre de manière satisfaisante aux questions que soulève le CRTC dans son avis de consultation. À titre d'exemples, la Q.11, qui veut savoir si la Société offre un soutien adéquat pour assurer la diversité des rôles clés de production sur toutes ses plateformes et services; et la Q.18, qui demande dans quelle mesure la Société sert adéquatement les collectivités locales, régionales et nationales grâce à sa diffusion de programmation de nouvelles et d'information sur toutes ses plateformes et tous ses services. Dans le cas de ces questions et d'autres, nous demandons d'avoir accès à la réflexion et à l'analyse de Radio-Canada pour en faire la démonstration.
15. **Qu'en plus de broser le portrait de ce qui a été réalisé, appris et compris concernant la programmation et les services aux CLOSM, que ce rapport inclue les grandes lignes d'un plan d'action spécifique de la Société à l'égard des CLOSM pour les 3 à 5 prochaines années.** En ce qui concerne les balises permettant de mesurer ses progrès, la FCCF avance les éléments de mandat de la Société énoncés à l'article 3 (1) m de la *Loi sur la radiodiffusion* en plus des éléments cités au point 12 de son avis de consultation qui touchent particulièrement les services aux CLOSM : reflet des besoins et des réalités; appui aux producteurs et créateurs de contenu; accès et découvrabilité de ces contenus ici et ailleurs dans le monde; et le fait de contribuer à la vie démocratique au Canada.
16. **Que le mémoire supplémentaire de novembre 2019, intitulé *Placer les auditoires au cœur de nos décisions et de nos actions*, soit ensuite amendé pour intégrer le reflet de ce bilan, puis déposé à nouveau devant le Conseil et ses parties prenantes représentant la voix des CLOSM. Qu'à partir d'aujourd'hui le CRTC somme Radio-Canada d'inclure la dimension « CLOSM » dans tout dépôt futur de documents concernant ses auditoires prioritaires.**

Consultation du CRTC sur fond de mouvance législative

17. L'exercice en cours, initié par le CRTC avec *l'Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-379*, a de particulier cette fois la mouvance importante et profonde du secteur des communications au Canada. Au moment de préparer son mémoire de comparution, la FCCF, ses membres et ses partenaires sont saisis du rapport du comité Yale intitulé *L'avenir des communications au Canada : le temps d'agir*, qui nous interpelle et renforce certains pans de notre argumentaire. Nous y ferons brièvement allusion, bien que le contenu de notre mémoire vise davantage à répondre aux questions soulevées par le Conseil dans l'exercice actuel de renouvellement des licences qui concerne le mandat vital et capital du seul télédiffuseur national public au pays.
18. Tout comme le Conseil le demande dans son avis de consultation CRTC 2019-379, la FCCF et son réseau national de membres sont prêts « à explorer de nouvelles approches compte tenu des changements profonds aux modes traditionnels de consommation et de diffusion des contenus⁵ ».

⁵ *Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-379*, 25 novembre 2019.

De nos ressources et de notre capacité limitée

19. Une réalité incontournable à laquelle se bute la FCCF au moment de préparer son apport à la consultation en cours est la limite de ses propres ressources organisationnelles, tant humaines que financières. Il faut s'attarder un instant à l'ampleur du travail nécessaire pour prendre connaissance du matériel pertinent. Seulement dans le contexte des présentes audiences visant le renouvellement des licences de Radio-Canada/CBC, on fait face à 90 fichiers en français et en anglais, totalisant plus de 1800 pages. Ajoutons à cela l'étude d'environ 300 pages, ajoutée récemment au nombre des références et qui a fait en sorte que le Conseil nous accorde une semaine supplémentaire pour le dépôt de nos mémoires. Qui plus est, ce processus de consultation n'est probablement pas le seul auquel la FCCF devra participer compte tenu de son mandat.
20. C'est en ce sens que nous voyons d'un très bon œil l'implantation de la recommandation n° 2 du récent rapport *L'avenir des communications au Canada*, qui prévoit que « de confier au CRTC le mandat d'entreprendre et de publier des rapports de recherche et des analyses réalisées par des experts indépendants contribuera également à assurer une participation éclairée aux processus réglementaires et permettra à toutes les parties prenantes d'avoir accès à des renseignements fiables, pertinents et cohérents au sujet des marchés et des autres questions à l'étude⁶ ». Cependant, avant que cette recommandation se transforme en obligation pour le CRTC et que nos communautés puissent effectivement en bénéficier, nous devons obtenir des informations complémentaires de la part de Radio-Canada.
21. À ce titre, la FCCF demande :
Qu'en plus des rapports qu'il fournit actuellement au CRTC (CDL 18 a) b) c) d)), Radio-Canada tienne à jour des données fiables concernant le marché, les questions et les tendances clés au bénéfice de la population canadienne, en particulier celle des CLOSM, et ce, pour toutes les plateformes du titulaire. Ces données devront inclure les renseignements financiers, tels que les dépenses en production, les données de consommation et les procédés technologiques utilisés, tels les algorithmes.
22. **Que Radio-Canada soit contrainte de publier ces rapports fondés sur des données probantes sur une base mensuelle et qu'il les rende publics en format facilement accessible afin que les parties prenantes puissent en faire l'analyse.**
23. **La liste exhaustive de ces données de même que le format dans lequel elles devront être remises doivent faire l'objet d'un consensus avec les CLOSM et d'une approbation formelle du CRTC.**
24. **En plus des données demandées aux paragraphes 13 et 14, nous demandons que le titulaire soit tenu de déposer, selon une fréquence établie, les renseignements suivants :**
 - 24.1 **Sur une base mensuelle, les statistiques sur la représentation CLOSM des émissions commandées par CBC/Radio-Canada du côté de la production (avec des individus provenant des CLOSM dans les postes clés de création, comme ceux de**

⁶ *L'avenir des communications au Canada : le temps d'agir*, 29 janvier 2020, p.66.

producteur, de réalisateur, de scénariste, d'auteur-producteur ou d'interprète principal).

24.2 Sur une base annuelle, les tableaux suivants :

- **Nombre d'événements et montants investis par la radio, la télévision et les plateformes numériques de Radio-Canada dans la production et la captation d'événements artistiques et culturels des CLOSM (par région).**
- **Temps d'antenne offert par la télévision, la radio et les plateformes numériques de Radio-Canada aux activités artistiques et culturelles des CLOSM (par région).**
- **Investissements de Radio-Canada en licences de diffusion dans la production indépendante régionale des CLOSM (par région).**
- **Acquisitions réalisées par Radio-Canada auprès de producteurs des CLOSM (par région).**
- **Nombre et valeur des publicités portant sur des activités culturelles de la francophonie canadienne à la radio, à la télévision et sur les autres plateformes de diffusion de Radio-Canada (par région).**

Plaidoyer politique pour l'unique télédiffuseur/radiodiffuseur national de langue française

25. Bien que d'autres entreprises de communications et diffusion aient des mandats complémentaires sur le plan de la création et de la diffusion de contenus régionaux canadiens, Radio-Canada est l'unique institution dans son domaine, mandatée spécifiquement par la loi, devant être entièrement dévouée à l'égalité de statut et d'usage des langues française et anglaise au Canada.
26. Tout comme le Conseil le décrit dans son avis de consultation, à la rubrique des résultats, nous nous attendons à ce que sa programmation :
- reflète les besoins et les intérêts (de la francophonie canadienne et acadienne);
 - soit de grande qualité et appuie les producteurs et les créateurs de contenus canadiens;
 - soit accessible et puisse être découvrable partout au Canada et à l'étranger;
 - contribue à la vie démocratique au Canada.⁷
27. Pour ce faire, il faut pouvoir réunir les conditions essentielles lui permettant de réussir pleinement son mandat vital à l'égard de nos communautés. La FCCF relève ici l'importance des recommandations du récent rapport *L'avenir des communications au Canada* pour bonifier l'écosystème. Dans la section traitant de création, production et découvrabilité de contenu canadien, la recommandation n° 53 vise à moderniser les objectifs énoncés à l'article 3 de la *Loi sur la radiodiffusion* pour tenir compte de l'évolution de l'environnement :
- La population canadienne devrait avoir accès à des sources de nouvelles fiables, exactes et dignes de confiance qui reflètent les perspectives nationales, **régionales et locales**, à partir de diverses sources et sur tous les supports de diffusion;

⁷ Avis de consultation de radiodiffusion CRCT 2019-379, 25 novembre 2019, Résultats (12).

- La population canadienne devrait être en mesure de trouver un vaste éventail de choix de contenu médiatique, y compris des choix canadiens, qui sont abordables **et qui reflètent la diversité des voix**, et d’y avoir accès;
 - [...]
 - Le secteur des communications médiatiques devrait : investir dans le développement, la création et la distribution d’un contenu canadien de qualité (...) **qui représente la diversité canadienne**; [...]
 - **Assurer la création de contenu par et pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, et en garantir l’accès**; [...]⁸
28. La préoccupation du maintien d’une attention particulière à l’égard des communications publiques « par et pour » est reprise par cette recommandation et serait cimentée dans la loi si elle est retenue par le législateur.
29. Le rapport va plus loin. Il mentionne que « *La Loi sur la radiodiffusion* devrait continuer d’affirmer les principes fondamentaux qui suivent :

La nature essentiellement francophone et anglophone du secteur médiatique canadien. Cette affirmation promeut et reflète l’importance des deux langues officielles du pays. Elle habilite l’autorité de réglementation à adapter le cadre réglementaire à chaque marché linguistique, y compris à la situation et aux besoins particuliers des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).⁹ »

30. À la section « 3.4.3 Assurer le soutien public aux créateurs canadiens :
- [...] Pour être fécond, l’écosystème de contenu canadien doit inclure du contenu local et communautaire provenant de diverses sources, dont de petites sociétés privées et des parties prenantes publiques, comme les télédiffuseurs éducatifs. Il faut également mettre en place des mesures particulières pour satisfaire aux besoins des différentes communautés, y compris les CLOSM et les peuples autochtones. Il est aussi essentiel de favoriser la création de contenu qui se bute à des difficultés systémiques sur le marché. Le financement public est crucial pour assurer la création de ces formes de contenu audiovisuel de divertissement.¹⁰»
31. La FCCF appuie vigoureusement la mise en œuvre de cette recommandation. Elle souligne à grand trait le bien-fondé des affirmations suivantes du même rapport et tient à souligner que le Conseil n’a pas à attendre cette mise en œuvre législative pour adapter ces concepts dans le cadre du renouvellement des licences de Radio-Canada.

⁸ *L’avenir des communications au Canada : le temps d’agir*, 29 janvier 2020, p.33.

⁹ *L’avenir des communications au Canada : le temps d’agir*, 29 janvier 2020, p.137.

¹⁰ *Ibid*, p. 165.

Financement adéquat et stable de l'unique télédiffuseur public de langue française

32. Dans cette optique, il faut que le CRTC se penche sur les besoins de financement adéquat et stable de Radio-Canada pour qu'il remplisse son mandat et qu'il en fasse état dans sa décision du renouvellement de ses licences.
33. Le Premier ministre Trudeau, dans sa lettre de mandat à la ministre responsable des langues officielles, Mme Mélanie Joly, y fait allusion : « [Dans le cadre des travaux de modernisation de la *Loi sur les langues officielles*...] vous protégerez le rôle de CBC/Radio-Canada, qui consiste à mieux refléter la dualité linguistique du Canada et les communautés de langue officielle en situation minoritaire partout au pays, [...] »¹¹ Sachant qu'il s'agit là d'une priorité du gouvernement actuel, il n'y a rien d'incongru à ce que le Conseil évalue la capacité de Radio-Canada, dans ce processus, à faire face à ses obligations vis-à-vis des CLOSM.
34. En ce qui concerne le financement adéquat et stable de Radio-Canada, le temps est venu d'agir. Mais les attentes et les besoins des CLOSM envers la réalisation optimale du mandat de la Société ne peuvent plus être négligés, ils doivent dès maintenant être satisfaits pour la prochaine période de licence de Radio-Canada.
35. En 2018-2019, le financement supplémentaire accordé à CBC/Radio-Canada par le ministère du Patrimoine canadien a permis à l'institution de réinvestir dans sa capacité régionale. Les CLOSM ont alors pu bénéficier d'initiatives qui répondaient à des besoins exprimés depuis longtemps. Les propos des participants aux assemblées publiques de consultation (APC) tenues par la Société en témoignent. Le *Rapport annuel 2018-2019 des consultations officielles auprès des CLOSM* menées par les Services français de Radio-Canada nous renseigne tant sur les effets ressentis de la programmation que sur les besoins des auditoires citoyens des CLOSM de langue française aujourd'hui et demain.
36. La FCCF est d'avis que le financement accru et stable du seul télédiffuseur public est essentiel à sa réussite optimale sur le plan de son mandat total, mais de manière encore plus criante et déterminante quand il s'agit de lui permettre de rencontrer ses engagements et responsabilités vis-à-vis de nos CLOSM de langue française.
37. Il faut que le niveau de ressources accordé tienne entre autres compte des coûts additionnels engendrés par un travail d'information publique, véritablement ancré sur le plan local et régional, ensuite répercuté et valorisé sur la scène nationale. La diffusion envisagée doit prendre en considération les réalités locales pour tenter de les desservir de façon optimale et appropriée.
38. En ce qui concerne la recommandation que fait le rapport sur *L'avenir des communications au Canada* voulant éliminer les revenus publicitaires de CBC/Radio-Canada de manière graduelle au cours des cinq prochaines années¹², la FCCF rappelle l'importance de voir à ne pas fragiliser CBC/Radio-Canada. Il faut prévoir des mesures transitoires ou lui garantir d'abord des ressources adéquates et stables qui lui permettent de réaliser son mandat de manière optimale. Pour nos auditoires des CLOSM, il n'y a pas de solution de rechange ni d'alternative. Il s'agit d'un accès vital à leur identité et à leur culture.

¹¹ <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/lettre-de-mandat-de-la-ministre-du-developpement-economique-et-des-langues>

¹² *L'avenir des communications au Canada : le temps d'agir*, 29 janvier 2020, recommandation 81, p. 187.

ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DE TENIR COMPTE DES RÉALITÉS RÉGIONALES ET LOCALES POUR UNE DIFFUSION OPTIMALE

39. Même si les données du sondage administré par Radio-Canada sont plutôt positives en ce qui a trait à la perception de l'auditoire sur la couverture des régions¹³, il n'en demeure pas moins que des améliorations sont encore attendues et recherchées. La FCCF a l'intention de regarder de plus près la nature des questions et des choix de réponse du sondage administré par Radio-Canada auprès des CLOSM. Elle reçoit un écho différent de la part de ses membres qui sont dans l'action du développement artistique et culturel sur le terrain et des conversations continues qu'elle entretient avec ses partenaires communautaires engagés envers les CLOSM.
40. Du côté positif, on parle du stimulus ressenti sur le terrain sous forme d'un regain des communications grâce au nouveau leadership en place pour la structure régionale. Soulignons sur le plan du journalisme culturel, la pratique exemplaire d'une diffusion régionale de l'émission *Culture et confiture* produite à Vancouver par une équipe locale. Nous souhaitons voir se multiplier ces initiatives dans les mois et années à venir. De passage à Winnipeg le 13 janvier dernier, la présidente-directrice générale de CBC/Radio-Canada « souligne que le journalisme *local* est à présent la priorité du diffuseur public, face à la concurrence des géants numériques¹⁴ ». Elle dit du journalisme local qu'il est la voie de l'avenir. « C'est dans le local, c'est dans les régions qu'on a cette proximité.¹⁵ » La FCCF est encouragée par l'expression d'une volonté renouvelée qui veut accroître les capacités régionales et leur apport sur le plan national à heure de grande écoute.
41. Nous avons hâte de mieux mesurer les impacts d'autres solutions mises à l'essai par la Société, telles la décision de déployer des éclaireurs de talents sur le terrain et celle de détacher un journaliste au Nord et à Terre-Neuve-et-Labrador, pour fournir une information locale essentielle. On souhaite aussi voir s'accroître la qualité de l'information régionale hors des grands centres, par exemple hors Moncton en Atlantique et hors Vancouver pour la station Colombie-Britannique/Yukon. En Ontario, la structure des antennes régionales fait en sorte que les auditoires se plaignent d'une fragmentation de la couverture. On s'inquiète que le sud de la province (en dehors de Toronto) soit absent et oublié, ce qui contribue à le marginaliser davantage, et du fait qu'Ottawa et l'Est soient « coupés » du Nord. Le Nord est quant à lui à l'écart des informations de la région métropolitaine de Toronto et de la diversité culturelle foisonnante des francophones du sud de la province.

¹³ Annexe 2 : *Sondage CLOSM*, Radio-Canada, 2018-2019.

¹⁴ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1471651/radio-canada-local-priorite-regions-proximite-public>

¹⁵ *Ibid.*

FAIRE CONTREPOIDS À LA LENTILLE QUÉBÉCOISE POUR REPOSITIONNER RADIO-CANADA AU SERVICE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE : UN ENJEU INCONTOURNABLE DU SERVICE AUX CLOSM

42. Entre 2016 et 2019, les données de Radio-Canada révèlent que la forte majorité des dépenses de production et de diffusion des émissions sont affectées à la région de Montréal, à raison de plus de 80 %. Pour la même période, les dépenses de « production CLOSM » sont passées de 16 % à 14 %, alors que pour la région de Montréal elles ont augmenté de 75 % à 82 %. Le bât blesse aussi pour la région de Québec (hors Montréal) dont le même budget est passé de 9 % à 4 % pendant cette même période. Les dépenses en production nous brossent un portrait qu'il faut chercher à équilibrer.¹⁶ Même impression du côté de la diffusion des contenus.
43. En appui à la préparation du mémoire de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada, dont la FCCF est membre, notre équipe a analysé cinq jours de diffusion consécutifs, soit du 27 au 31 janvier 2020, à partir de la page « À la une¹⁷ » du site de la Société. Notre monitoring durant cette semaine a permis d'établir que cette section offre une perspective essentiellement internationale et que lorsqu'elle aborde des sujets nationaux, elle présente des articles qui intéresseront avant tout les auditeurs québécois. Pendant cette période d'écoute, les sujets ont porté principalement sur le Québec : les positions du gouvernement Legault sont examinées, le cas de dopage d'une athlète québécoise, une enquête sur les projets de construction domiciliaires au Québec; autant de reportages qui témoignent d'une lentille québécoise sur l'information dite nationale et internationale.
44. Si les sujets et reportages consacrés aux autres provinces et territoires n'étaient pas totalement absents de la section « À la une » pendant cette période, l'impression globale demeure que la perspective pancanadienne de l'actualité avec des nouvelles de différentes régions du pays, tout comme le reflet des communautés francophones et acadiennes, lui font le plus souvent défaut.
45. Pour reprendre les propos tenus par le Conseil dans son avis de consultation, « Des nouvelles et de l'information vérifiables, fiables et dignes de confiance sont d'une importance primordiale [...] Comme l'ensemble des Canadiens, les citoyennes et citoyens des CLOSM méritent d'être bien informés des événements qui touchent leur vie et de recevoir des renseignements importants en cas d'urgence. »¹⁸
46. Nous avons également fait l'exercice de comptabiliser pour les saisons 9 à 15, soit de 2012 à 2019, les sujets et les invités en lien avec les CLOSM de la populaire émission *Tout le monde en parle*, émission coproduite par Radio-Canada. L'émission à succès a produit plus de 198 épisodes de contenu et reçu plus de 1778 invités durant cette période. En ce qui concerne la présence CLOSM, nous avons dénombré 25 épisodes dans lesquels un ou des segments d'entrevues portaient sur des questions d'intérêt direct pour les CLOSM et seulement 32 invités (1,8 %) issus de CLOSM ou dont la présence était en lien avec des questions qui touchent celles-ci. Bien que Radio-Canada ne soit pas l'unique producteur

¹⁶ DM#3755615-Réponse-9 octobre-2019-0281-7-APP_SRC_TV_Finances-FR ABREGÉ : Annexe 4 EIN par région

¹⁷ <https://ici.radio-canada.ca/info>

¹⁸ *Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2019-379*, 25 novembre 2019, (24.)

- de cette émission et qu'elle ne puisse en dicter au jour le jour le contenu éditorial, il n'en demeure pas moins qu'elle a une responsabilité de s'assurer de la représentativité des contenus qu'elle diffuse et dans lesquels elle investit. La Société émet ses conditions pour la signature d'ententes commerciales, alors comment se fait-il que cette préoccupation semble absente du discours lorsqu'il s'agit d'une émission qui figure au *Palmarès des 30 émissions de télévision les plus regardées chaque semaine* depuis sa mise en ondes¹⁹?
47. Afin d'aborder le défi systémique du reflet des CLOSM, encore trop peu présent dans la programmation, en particulier comme partie intégrale et systématique des contenus dits nationaux et aux heures de grande écoute, la FCCF demande un resserrement des conditions de licence qui tentent déjà de faire face à cet enjeu. Bien que nous soyons généralement favorables à une présence accrue du diffuseur sur ses plateformes numériques, nous ne tolérerons aucun recul quant aux conditions prévues qui ont rapport aux moyens traditionnels de diffusion. Est-il besoin de rappeler que l'accès à l'Internet haute vitesse n'est pas acquis pour tous ni partout au Canada?
48. **Nous tenons à ce que les mêmes critères de reflet et d'apport des CLOSM soient maintenus pour les activités de diffusion sur les plateformes, sans pour autant être relâchés avec les moyens traditionnels. Les principes qui guident la Société dans ses responsabilités légales et morales envers les CLOSM doivent être intégrés et étendus à l'élément numérique.**
49. Autre élément important à noter : Du point de vue des CLOSM, les données ne peuvent être restreintes à l'exclusion de Montréal. Tant que la condition de licence ne fera pas référence à l'exclusion du Québec, les CLOSM n'auront pas accès à un portrait juste de la situation quant aux droits qui leur ont été consentis tant par la *Loi sur les langues officielles* que par la *Loi sur la radiodiffusion*. Nous ne nions pas qu'il y ait un enjeu de représentation pour le Québec hors Montréal. Mais nous sommes d'avis que celui pour les CLOSM doit être traité indépendamment de ce dernier.
50. **La FCCF recommande que les conditions de licence 15 et 16 (Annexe 3 de la décision de radiodiffusion CRTC 2013-263) soient modifiées pour remplacer l'exclusion « à l'extérieur de Montréal » par « à l'extérieur du Québec » pour mieux éclairer la situation qui prévaut au niveau du service de Radio-Canada aux CLOSM.**
51. Les données utiles concernant les régions du Québec devraient continuer d'être comptabilisées, mais ne feraient alors pas partie des balises d'une analyse CLOSM de la situation. Ne pas accepter de faire cette modification équivaut à cautionner un portrait qui paraîtra plus avantageux que la réalité vécue par les CLOSM. Cela nous empêche aussi d'avoir un portrait juste et fidèle et d'engager l'institution à faire mieux et davantage pour une mise en œuvre optimale de son mandat au service de nos auditoires.

¹⁹ Numéris – *Palmarès des 30 émissions de télévision les plus regardées chaque semaine* – Québec francophone - <https://bit.ly/388oL4Y>

De la limite des données disponibles

52. Nous avons bien sûr pris connaissance de l'ample documentation soumise par Radio-Canada en appui au renouvellement de ses licences. Dans ce contexte, nous avons rencontré un défi d'accès aux données granulaires nous concernant. Par exemple, dans le cas de données comparatives jugées confidentielles puisqu'en lien avec les investissements de la Société en matière de production. Bien que nous comprenions l'aspect délicat de ces informations, force est d'admettre qu'en l'absence de celles-ci, il y a des limites aux constats que nous pouvons faire. Par exemple, il est impossible pour nous de comparer les investissements de CBC en production régionale à ceux faits par Radio-Canada dans nos régions partout au pays.
53. Ainsi, nous sommes limités dans notre capacité à pouvoir répondre de manière complètement satisfaisante à la question que pose le Conseil dans son avis de consultation, à savoir si « La Société répond [...] de la meilleure façon possible aux besoins et aux intérêts distincts des CLOSM ». Nous n'en savons rien, car nous n'avons pas accès aux données complètes.
54. En réponse au défi systémique qui persiste quant au reflet insuffisant de la réalité et des intérêts des CLOSM à l'antenne du réseau national de Radio-Canada et dans l'esprit du mandat confié au seul télédiffuseur national public de langue française, soit de favoriser le respect et la connaissance mutuelle entre francophones du pays; et à la lecture des données fournies par la Société pour l'année 2018-2019²⁰ : nous estimons le nombre d'heures CLOSM à l'antenne nationale aux heures de grande écoute à un peu plus de 14 heures dans l'année, ce qui équivaut à une proportion d'environ 3 %. Cela est nettement insuffisant.

À la lumière de cette compilation, **la FCCF recommande ce qui suit :**

55. **Que le Conseil mandate le titulaire pour travailler en collaboration étroite avec ses parties prenantes des CLOSM, dans le but d'arriver à l'établissement d'un indicateur ou d'une mesure de rendement qui permettra une évaluation objective de la situation, afin d'accroître de manière significative l'apport et le reflet des CLOSM à l'antenne nationale aux heures de grande écoute et d'en évaluer l'impact. Il va de soi qu'il est ici question de contenus au sujet des CLOSM ou produits par celles-ci dans les régions de l'Atlantique, de l'Ontario, de l'Ouest et du Nord (à l'exclusion du Québec).** Il nous apparaît évident que cela doit déborder de la seule concordance à une proportion de la population francophone chez les CLOSM.
56. Nous sommes d'avis que le fait de renforcer les capacités de Radio-Canada sur le plan de sa mission véritablement nationale aura les effets escomptés lui permettant aussi de mieux rayonner sur le plan national et international. Le reflet d'une pluralité de voix francophones du Canada est essentiel. Il faut favoriser l'expression culturelle canadienne dans toute sa diversité. Cela favorise le développement et l'épanouissement des CLOSM en plus de contribuer à une souveraineté culturelle canadienne forte dans son ensemble.
57. Il est opportun ici de citer la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005, à laquelle s'est rallié le Canada : « sachant que la

²⁰ Rapport annuel 2018-2019 au CRTC pour les services de langue française Radio-Canada : Annexe 3 – Émission d'intérêt national aux heures de grande écoute

diversité culturelle crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, et qu'elle est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations, [...]» et aussi « considérant l'importance de la vitalité des cultures pour tous, y compris pour les personnes appartenant aux minorités et pour les peuples autochtones, telle qu'elle se manifeste par leur liberté de créer, diffuser et distribuer leurs expressions culturelles traditionnelles et d'y avoir accès de manière à favoriser leur propre développement. »²¹

Diffusion accrue sur les plateformes numériques

58. Face au souhait exprimé par Radio-Canada de pouvoir étendre ses activités de diffusion à ses plateformes numériques, et ce de façon croissante, la FCCF croit qu'il faut continuer à se servir des balises qu'a précisées le CRTC dans sa décision 2013-263, c'est-à-dire soit un nombre d'heures par semaine produit dans les régions à l'extérieur du Québec, soit un niveau de dépenses équivalant à 6 % des investissements et acquisitions de programmation canadienne à l'extérieur du Québec.
59. Bien que nous soyons limités dans notre accès à des données probantes qui soutiendraient la valeur d'un nombre d'heures ou d'un pourcentage des investissements sur les services aux CLOSM et leur reflet, il est raisonnable de croire que ces mesures définies antérieurement par le Conseil comportent une valeur.
60. **Nous souhaitons ainsi préserver l'esprit et la contraignabilité des conditions de licence 15 et 16 dans toute décision qui toucherait aux activités de diffusion élargie de Radio-Canada par ses plateformes numériques.**
61. Dernier élément concernant les plateformes numériques, la FCCF rappelle à la Société et au Conseil de tenir compte des défis d'accès à la bande passante qui persistent pour un grand nombre de communautés au pays. C'est une caractéristique qui s'applique aussi aux CLOSM de langue française, sans compter la démographie de notre population et le défi intergénérationnel que cela soulève sur le plan des habitudes de visionnement. C'est dans cette optique que nous souhaitons maintenir nos acquis par rapport aux moyens traditionnels en espérant enrichir l'accès et le choix des contenus sur les plateformes numériques.
62. Il va sans dire que pour la jeunesse de notre francophonie canadienne et acadienne, comme pour l'ensemble des jeunes au Canada, celles-ci seront davantage utilisées et suivies dans la mesure où elles seront disponibles. Il y a donc un exercice d'équilibre à faire.

²¹ <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/cultural-diversity/cultural-expressions/the-convention/convention-text/>

63. Les travaux engagés par la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF), dont nous sommes partenaire, dans la dernière année au sujet de l'insécurité linguistique, doivent alimenter la réflexion de Radio-Canada et les stratégies d'action qu'elle envisage. Cela fait écho à la priorité que se donne Radio-Canada de captiver les jeunes auditoires dans son plan stratégique bien nommé : *Entre nous, c'est pour la vie*.²² Nous appuyons la présence forte de Radio-Canada dans l'environnement numérique, qui parmi ses filtres, se donne une lentille CLOSM pour développer.

MIEUX TRAVAILLER ENSEMBLE À LA MISE EN ŒUVRE OPTIMALE DU MANDAT DE RADIO-CANADA

Poursuivre le travail en collaboration

64. La FCCF, dans l'exercice de son mandat national, est partenaire à part entière des deux institutions fédérales, Radio-Canada et le CRTC qui, toutes deux, ont des responsabilités explicites à l'égard des CLOSM. Au-delà de s'intéresser à l'expérience de l'auditeur ou du consommateur de contenu, le mandat de la FCCF exige d'elle de s'assurer que le mandat de Radio-Canada s'accomplisse en partenariat avec des producteurs issus des CLOSM et que le contenu local ou régional développé à l'aide des forces vives locales soit valorisé et promu à l'antenne nationale aux heures de grande écoute, le tout pour une visibilité optimale de ces régions.

65. Il faut sensibiliser Radio-Canada de manière continue quant aux effets de sa politique éditoriale à l'égard des CLOSM pour qu'elle reste sensible et responsable, alignée avec la nécessité de contribuer de manière optimale à l'identité culturelle francophone du Canada et non pas seulement du Québec. Elle doit être le tremplin efficace de l'expression de la diversité des voix francophones, tant canadiennes qu'acadiennes, d'origine autochtone ou métis et issues de la diversité culturelle. Elle doit favoriser et faciliter de manière proactive le tissage des liens qui renforcent l'ensemble culturel des francophones entre eux au pays.

Partenaire assidue du Conseil grâce au Groupe de discussion CRTC-CLOSM

66. Nous remercions le Conseil de prendre acte de la réalité que soulève plus haut la FCCF sur l'ampleur du travail qu'exigent ses processus pour un organisme de notre taille. Nous lui demandons de continuer à explorer des solutions possibles en vue d'alléger ce fardeau en assumant une responsabilité partagée de cette analyse, compte tenu de son expertise interne et des mécanismes qu'il se donne vis-à-vis d'une relation de partenariat continu avec les CLOSM. Soulignons à titre d'exemples, le Groupe de discussion CRTC-CLOSM, dont est membre la FCCF, et la pratique instaurée par le Conseil sur l'usage interne d'une « lentille 41 »²³ – pour appuyer de manière systématique le processus décisionnel du CRTC du point de vue des CLOSM, analyser les effets possibles de toute décision éventuelle, et veiller à ce que la vitalité et le développement des communautés soient renforcés.

(<https://crtc.gc.ca/fra/archive/2013/2013-263.htm>)

²² <https://cbc.radio-canada.ca/fr/vision/strategie/entre-nous-cest-pour-la-vie>

²³ <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2013/2013-263.htm>

67. Dans le contexte du travail de ce Groupe de discussion, il serait productif et pertinent que Radio-Canada soit également membre du groupe et qu'il participe aux rencontres au moins une fois par année. Il pourrait être tenu d'y présenter les résultats de l'avancement de son mandat envers les CLOSM ainsi que les données recueillies les concernant.

Partenaire active et formelle de Radio-Canada aussi, avec l'Entente de collaboration

68. De la même manière, la FCCF copréside, avec le ministère du Patrimoine canadien, une Entente de *collaboration pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne*. Dans ce contexte, elle est appelée à travailler de manière directe avec ses partenaires de Radio-Canada par le biais de mécanismes d'échange et de travail en continu, tels les réunions bilatérales annuelles et le groupe de travail en arts médiatiques, lui aussi annuel. Grâce à ce travail, la Fédération est investie avec ses membres de partout au pays dans une conversation constante avec le seul télédiffuseur public national de langue française. L'ensemble de ces moyens sont nécessaires pour faire en sorte que les dirigeants soient informés et sensibilisés de manière continue, et que le développement des services, la cueillette des données, le déploiement des effectifs et des ressources sur le terrain correspondent aux besoins et aux aspirations des CLOSM.

69. Nous croyons important d'inclure dans le présent mémoire ces informations qui décrivent la manière dont nous réalisons notre plein mandat, plus particulièrement le fait que les échanges avec Radio-Canada se font en continu. Du fait de cette *Entente de collaboration* et de notre participation au Groupe de discussion CRTC-CLOSM, les idées et les éléments que nous avançons dans les pages de ce mémoire ne sont ni nouveaux, ni surprenants. Ils sont connus et reconnus dans le cadre des conversations que nous avons à titre de partenaires. Le renouvellement de licences de Radio-Canada est le moment privilégié pour que cette collaboration passe à l'étape de la mise en place de solutions concrètes.

70. C'est en ce sens que nous reconnaissons et que nous appuyons les priorités du nouveau plan stratégique triennal de Radio-Canada, *Entre nous, c'est pour la vie*²⁴, qui reflètent l'importance qu'on accorde à nos besoins, entre autres celles-ci :

- Prioriser les liens avec les régions – rehausser l'offre régionale et faire découvrir aux Canadiens et aux Canadiennes les communautés qui composent leur pays.
- Incarner le Canada d'aujourd'hui – refléter la diversité en mettant en valeur les différentes perspectives qui nous rassemblent.

La FCCF est résolument prête à travailler avec ses partenaires de Radio-Canada à l'atteinte des priorités qu'elle s'est fixées.

²⁴ Entre nous, c'est pour la vie, 22 mai 2019.

RESSERRER LE CADRE DE MESURE POUR ANALYSER L'IMPACT D'UNE PLEINE MISE EN ŒUVRE DU MANDAT DE RADIO-CANADA

71. À l'instar de la disponibilité de données complètes et suffisamment ventilées et détaillées, la FCCF applaudit la volonté exprimée par le CRTC quant à la nécessité de renforcer, de manière générale, le *cadre de mesure*²⁵. On voudrait voir se resserrer les outils institutionnels pertinents aux CLOSM, du cycle de planification jusqu'à la mesure d'impact. La diffusion croissante des contenus envisagée sur les plateformes numériques est un des facteurs qui contribuent au sentiment d'urgence. Du point de vue des CLOSM, on sentait déjà le besoin de mieux pouvoir quantifier l'impact des services, programmes et investissements de Radio-Canada en région et sur le plan du reflet national.
72. L'importance capitale du mandat de la Société pour la vitalité et la pérennité des CLOSM, tout en étant largement reconnue, doit pouvoir se comprendre et se démontrer à l'aide d'une évaluation serrée des impacts. C'est la seule façon par laquelle nous pourrions ensuite juger et convenir de son succès ou du besoin de promouvoir de nouvelles mesures pour la renforcer afin qu'elle contribue pleinement au développement et à l'épanouissement des CLOSM.
73. Les Q. 30, 31 et 33 de l'*Avis de consultation du CRTC*²⁶ le mettent en lumière :
- Comment mesurer le succès de la Société par rapport à son mandat? (Services traditionnels, en ligne et sur les plateformes)
 - Comment aussi dans ce cadre mesurer le fait que sa programmation reflète les régions du Canada, sa diversité linguistique et culturelle?
74. Quelle est la meilleure façon de mesurer ou d'évaluer le reflet et la mobilisation des groupes (telles les CLOSM de langue française)? Nous proposons à nos partenaires du CRTC et de Radio-Canada d'adopter un outil d'analyse différenciée francophone (ADF)²⁷, mieux connu sous le vocable de lentille francophone, pour s'assurer que leur programmation et leurs services soient favorables à l'épanouissement et au développement de la francophonie canadienne. Conçue au sein de l'Alliance université-communauté sur la gouvernance communautaire sous la direction de la professeure Linda Cardinal de l'Université d'Ottawa et de l'Université de l'Ontario français, l'ADF sert à guider la formulation des politiques ou des programmes gouvernementaux en prenant en compte l'expérience de la francophonie canadienne. L'ADF constitue aussi d'outil d'évaluation de l'incidence de ces programmes et politiques sur la vitalité de la francophonie. C'est un outil d'analyse scientifique qui produit des données en vue d'améliorer les services en français et qui vise à faire progresser l'égalité réelle entre le français et l'anglais au pays. (Voir ANNEXE 1)

²⁵ Avis de consultation CRTC 2019-379, 25 novembre 2019.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Gouvernance communautaire et innovation au sein de la francophonie néobrunswickoise et ontarienne*, Linda Cardinal et Éric Forgues, PUL, décembre 2014, 294p.

75. La professeure Cardinal nous a autorisé à joindre une copie du document de présentation de l'ADF, en appui au présent mémoire. Publié en 2013, l'outil revêt manifestement un potentiel important pour aider à répondre à nos questions. À noter que l'outil a été testé dans le cadre des travaux de la professeure Cardinal et dont les résultats ont été publiés en 2015 dans l'ouvrage qu'elle a codirigé avec Éric Forgues, *Gouvernance communautaire et innovation au sein de la francophonie néobrunswickoise et ontarienne*. Ces dernières années, le gouvernement de l'Ontario a aussi adopté une lentille francophone pour améliorer ses pratiques d'offre active de services en français en vertu de la *Loi sur les services en français*.

Nous sommes convaincus que la mise en place d'une telle lentille pourrait contribuer grandement à améliorer le lien de confiance entre la francophonie canadienne et son diffuseur public national. Notre proposition fait écho à la question que soulève le Conseil dans son avis de consultation et que nous encourageons sans réserve. Nous avons besoin de données chiffrées et d'analyse différenciée afin que les services de Radio-Canada contribuent à l'épanouissement et au développement de la francophonie canadienne. Nos arguments pour une meilleure intégration du point de vue de la francophonie canadienne au sein de Radio-Canada sont trop souvent considérés comme de simples anecdotes. Il serait raisonnable et beaucoup plus pratique d'aborder l'ADF à l'intérieur de nos échanges continus avec Radio-Canada et le CRTC, tant par l'intermédiaire du Groupe de discussion CRTC-CLOSM qu'avec Radio-Canada directement en vertu de notre Entente de collaboration.

76. À ce chapitre, la FCCF propose l'ajout d'une condition de licence : **Que le titulaire se dote d'une lentille d'analyse différenciée qui lui permettra de mesurer de façon scientifique l'impact réel de l'exercice optimal de son mandat envers la francophonie canadienne. Que la Société travaille conjointement avec ses parties prenantes au sein de la francophonie canadienne afin de valider et perfectionner l'outil qu'elle présenterait ensuite au Conseil au terme de la première année de licence.**
77. Forts de cette analyse fondée sur des données complètes et probantes, nous entendons voir à optimiser les mesures prévues par les conditions de licence mises de l'avant par le CRTC pour optimiser la réussite du mandat vital de Radio-Canada à l'égard des CLOSM, et ainsi contribuer à renforcer la diversité de l'expression identitaire francophone et sa vitalité dans toutes les régions du Canada.

***FIN de DOCUMENT ***